

CABINET

Service interministériel de défense et de protection civile

ARRETE

listant les documents utiles à l'établissement de l'état des risques de la commune de Vieil Arcy

LE PREFET DE L'AISNE

VU le code de l'environnement et notamment son article L125-5

VU le décret n°2005-134 du 15 février 2005 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs,

VU l'arrêté du 18 octobre 2007,

SUR proposition de la sous-préfète, directrice de cabinet,

ARRETE

Article 1^{er}:

La commune de VIEIL ARCY fait partie du plan de prévention du risque inondation et coulées de boue de la vallée de l'Aisne secteur Aisne Médiane approuvé le 21 juillet 2008. La liste des documents utiles à l'établissement de l'état des risques tel que prévu par les textes est la suivante :

- le DDRM approuvé le 30 mai 2006
- le PPR approuvé le 21 juillet 2008
- le porter à connaissance

Ces documents sont consultables:

- à la préfecture,
- à la sous-préfecture,
- à la mairie,
- à la direction départementale de l'équipement

Un tableau récapitulatif des arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle est annexé.

.../...

Article 2:

L'arrêté du 18 octobre 2007 est abrogé.

Article 3:

La sous-préfète, directrice de cabinet, le sous-préfet de Soissons, le SIDPC, le maire de la commune et le directeur départemental de l'équipement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LAON, le 2 2 SEP. 2008

Pour le Préfet et par délégation,

La Bouarréféte, Diregrace de Cabinet

Salima EBURDY

VIEIL-ARCY

type de catastrophe	début	fin	arrêté	parution au JO
- inondations et coulées de boue	14/04/1983	15/04/1993	21/06/1983	24/06/1983
- tempête	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999



Commune de VIEIL ARCY

Informations sur les risques naturels et technologiques majeurs pour l'application des I, Il de l'article L 125-5 du code de l'environnement

	e dan in dead from the fact of colors of a first of the first of the fact of t		septembre 2008		
approuvé date 21 juillet 2008 aléa inondations et coulées de boue Les documents de référence sont : - DDRM Consultable sur Internet X Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [PPR+] La commune est située dans le périmètre d'un PPR+1 oul non X date effet Les documents de référence sont : Consultable sur Internet Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité en application du décret 91-451 du 14 mai 199 modifié retatif à la prévention du risque sismique La commune est située dans une zone de sismicité zone la zone lb zone il zone ill non X Carlographie extraits de documents ou de dossiers permétant la localisation des immeubles au regard des risques pris en compte	. Situation de la commu	ne av regard d'un ou plus	ileurs plans de prévent	ion de risque:	s naturels prévisibles [F
Les documents de référence sont : - DDRM Consultable sur Internet X Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [PPR1] La commune est située dans le périmètre d'un PPR 1 oui non X date effet Les documents de référence sont : Consultable sur Internet Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité en application du décret 91-461 du 14 mai 1991 modifié relatif à la prévention du risque sismique La commune est située dans une zone de sismicité zone la zone la zone la zone II zone III non X Dièces jointes Cartographie extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques pris en compte	La commune est situé	e dans le périmètre d'un	PPRIN		oui X non
Les documents de référence sont : - DDRM Consultable sur Internet X Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [PPR†] La commune est située dans le périmètre d'un PPR † date effet Les documents de référence sont : Consultable sur Internet Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité en application du décret 91-461 du 14 mai 1991 modifié relatif à la prévention du risque sismique La commune est située dans une zone de sismicité zone la zone ib zone II zone III non X Diécessionnes Cartographile extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques pris en compte	approuvé	date	21 juillet 2008	aléa	inondations
Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [PPR†] La commune est située dans le périmètre d'un PPR† oui non X date effet Les documents de référence sont : Consultable sur internet Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité en application du décret 91-461 du 14 mai 1991 modifié reiailif à la prévention du risque sismique La commune est située dans une zone de sismicité zone la zone lb zone II zone III non X Dieces jointes Cartographile extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques pris en compte					et coulées de boue
Situation de la commune au regard d'un pian de prévention de risques technologiques [PPR†] La commune est située dans le périmètre d'un PPR f date date effet Les documents de référence sont ; Consultable sur Internet Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité en application du décret 91-461 du 14 mai 199 i modifié relatif à la prévention du risque sismique La commune est située dans une zone de sismicité zone la zone lb zone II zone III non X plèces jointes Cartographie extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques pris en compte		érence sont :			
La commune est située dans le périmètre d'un PPR f effet date effet Les documents de référence sont : Consultable sur internet Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité en application du décret 91-461 du 14 mai 1991 modifié relatif à la prévention du risque sismique La commune est sifuée dans une zone de sismicité zone la zone lb zone II zone III non X Cartographie extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques pris en compte	- DDRM				onsuidole sui internet X
La commune est située dans le périmètre d'un PPR f date date date Ees documents de référence sont; Consultable sur internet Consultable sur internet Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité en application du décret 91-461 du 14 mai 1991 modifié relatif à la prévention du risque sismique La commune est située dans une zone de sismicité zone la zone lb zone II zone III non x Dièces jointes Cartographie extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques pris en compte					
Les documents de référence sont : Consultable sur Internet Consultable sur Internet Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité en application du décret 91-461 du 14 mai 199 i modifié relatif à la prévention du risque sismique La commune est située dans une zone de sismicité zone la zone lb zone II zone III non X Dièces jointes Cartographie extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques pris en compte	Situation de la commu	ne au regard d'un pian de	prévention de risques	technologiq	Jes [PPR†]
Les documents de référence sont ; Consultable sur Internet Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité en application du décret 91-461 du 14 mai 1991 modifié relatif à la prévention du risque sismique La commune est située dans une zone de sismicité zone la zone lb zone II zone III non X Dièces jointes Cartographie extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques pris en compte	La commune est situé	e dans le périmètre d'un	PPR t		oul non X
Consultable sur internet Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité en application du décret 91-461 du 14 mai 199 i modifié relatif à la prévention du risque sismique La commune est située dans une zone de sismicité zone la zone lb zone II zone III non X Dièces jointes Cartographie extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques pris en compte			-::		
Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité en application du décret 91-461 du 14 mai 1991 modifié relatif à la prévention du risque sismique. La commune est située dans une zone de sismicité zone la zone lb zone II zone III non X prèces jointes. Cartographie extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques pris en compte	:: :: :: :: ::-	date	### 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	effet	·
en application du décret 91-461 du 14 mai 1991 modifié relatif à la prévention du risque sismique La commune est sifuée dans une zone de sismicifé zone la zone lb zone II zone III non X pièces jointes Cartographie extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques pris en compte	Les documents de réf			effet	
Cartographie extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques pris en compte	Les documents de réf				Consultable sur Infernet
exfraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques pris en compte	Situation de la communen application du décret 91 La commune est située a	érence sont : ne au regard du zonage r -461 du 14 mai 1991 modifié reic	ıllî, à la prévention du risque	vise en comp sismique	te de la sismicité
'PR CONSULTABLE EN MAIRIE, A LA PREFECTURE OU A LA DDE	Situation de la communen application du décret 91 La commune est située a	érence sont : ne au regard du zonage r -461 du 14 mai 1991 modifié reic	ıllî, à la prévention du risque	vise en comp sismique	te de la sismicité
	Situation de la communen application du décret 91 La commune est située o Dièces jointes Cartographie	érence sont : ne au regard du zonage r 461 du 14 mai 199 (modifié reic	illí à la prévention du risque	vise en comp sismique	te de la sismicité zone III non X
	Situation de la communen application du décret 91 La commune est située of private private private la commune de	érence sont : ne au regard du zonage re- 461 du 14 mai 179 imodifié reic dans une zone de sismicité e dossiers permettant la localisc	illí à la prévention du risque zone la zone lb zone lb illon des immeubles au rega	vise en comp sismique	te de la sismicité zone III non X
	Situation de la commune application du décret 91 La commune est située o pièces jointes Cartographie extraits de documents ou de	érence sont : ne au regard du zonage re- 461 du 14 mai 179 imodifié reic dans une zone de sismicité e dossiers permettant la localisc	illí à la prévention du risque zone la zone lb zone lb illon des immeubles au rega	vise en comp sismique	te de la sismicité zone III non X
	Situation de la communen application du décret 91 La commune est située de la commune est située est située de la commune est située de la commune est située est située de la commune est située es	érence sont : ne au regard du zonage re- 461 du 14 mai 199 imodifié reic dans une zone de sismicité e dossiers permettant la localiso	zone la zone lb zone la zone lb lion des immeubles au rega	vise en comp sismique zone il	te de la sismiché ZONE III Sen comple